



RÉGION ACADÉMIQUE
MARTINIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Mouvement 2025

Recueil des fiches de postes spécifiques

Liste des postes spécifiques

I - POSTES A PROFIL (PAP) : postes hors mouvement

Intitulé du poste	Titres requis	Nb de postes
Conseiller pédagogique auprès d'un IEN		
CPC ASH-EGPA – Circonscription de Fort de France 2	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	1
CPC EPS - Circonscription de Schoelcher		1
CPC EPS - Circonscription de Fort de France 1		1
Total		3
Conseiller pédagogique départemental	CAFIPEMF, avec l'option correspondante au poste le cas échéant	
Maternelle – Préélémentaire		1
Directions d'école		
EPPU CEDALISE – Circonscription du Marin	Fiches de direction en annexe	1
EPPU GONDEAU PALMISTE B – Circonscription du Lamentin		1
Total		2
Enseignant Spécialisé Itinérant Autisme - Nord Caraïbes	CAPSAIS, CAPPEI ou 2CA-SH option handicap (TFC,TSA)	1
Enseignant à l'unité d'enseignement autisme maternelle – UEMA EPPU Valentine BREDAS – Circonscription de Marigot	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC,TSA)	1
Enseignant à l'unité d'enseignement autisme élémentaire – UEEA EPPU Louise MOISE Dillon D – Circonscription de Fort de France	CAPSAIS, CAPA-SH option D, CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC,TSA)	1
Coordonnateur Pôle Aide à la Scolarité (PAS) – ASH CTR	CAPPEI, CAPA-SH ou CAPSAIS	14
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS TFC Collège CLG EUZHAN PALCY	CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSA, TSA)	1
Coordonnateur d'unité locale d'inclusion scolaire ULIS TFC en LGT, LPO, LP LYCEE JOSEPH GAILLARD LPO DUMAS JEAN-JOSEPH LP RAYMOND NERIS	CAPA-SH option D, 2CA-SH option D ou CAPPEI « Coordonner une ULIS ou une UE » (TFC, TFA, TFM-MI, TSA, TSA)	3
Chargé de mission - Assistance à la direction d'école – Rectorat Terreville	Maîtrise du système éducatif Avoir dirigé ou avoir une bonne connaissance de la direction d'une école	1

II - POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES (PEP) :

Participation aux opérations de mobilités intra-départementales (Avis favorable) – Départage au barème

Intitulé du poste	Titres requis
Scolarisation des moins de 3 ans - TPS EMPU LES ARTISTES – Circonscription du Morne Rouge EMPU LES ABEILLES - Circonscription du Morne-rouge EMPU SOLANGE ARIBO – Circonscription de Rivière-Salée EPPU MORNE LAVALEUR – Circonscription de Saint-Esprit EPPU BELLEVUE – Circonscription de Trinité EMPU LES CORAUX – Circonscription de Trinité	Expérience d'enseignement significative en maternelle
Animateurs circonscription : ASOU LVE– Circonscription du Marigot	Habilitation LV
Dispositifs de scolarisation particuliers UPE2A Dillon C – Victor HILLION – Circonscription de Fort de France UPE2A – Aristide MAUGEE – Circonscription de Fort de France	Certificat d'enseignement du FLS

Mouvement 2025

Postes Fiches à profil

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)
	PLACE DU POSTE	Le coordonnateur PAS est placé sous l'autorité hiérarchique de l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en charge de l'école inclusive (IEN-EI). Son secteur d'intervention comprend des établissements scolaires du premier et second degrés.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le pôle d'appui à la scolarité a pour mission première d'accueillir les familles et de répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, d'un coordonnateur gestionnaire des accompagnements humains et d'un AESH référent), ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles, un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves à l'école. L'équipe PAS peut être élargie à tout professionnel susceptible d'apporter une expertise et une réponse adaptée aux besoins des élèves.
	MISSIONS	- Soutenir la relation de confiance entre le service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation de leurs enfants en garantissant la mise en place rapide de réponses de premier niveau. - Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques et environnementales proposées pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. - Construire avec les équipes et formuler des réponses pédagogiques adaptées favorisant l'accès aux apprentissages. - Travailler en équipe restreinte au sein du PAS et en équipe élargie avec les différents partenaires internes et externes à l'éducation nationale (MMPH, pôle ressource, famille...) afin de pouvoir répondre de manière coordonnée et rapide aux situations d'élèves à besoins éducatifs particuliers. - Gérer et anticiper, à l'échelle du PAS, les besoins en accompagnement humain et en matériel pédagogique adapté ; - Être l'interlocuteur des AESH, des référents de la scolarisation, des inspecteurs de l'Éducation nationale, des chefs d'établissements, des directeurs d'école et des services administratifs académiques ; - Renseigner les enquêtes ministérielles et académiques ;
	COMPETENCES	- Être expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses pédagogiques et didactiques à construire en équipe. - Faire preuve d'une bonne connaissance des spécificités du premier et du second degrés. - Agir en référence constante au principe de l'éducabilité cognitive. - Savoir faire preuve d'initiative, de disponibilité, d'adaptation, d'écoute et de réactivité. - Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques, les dispositifs, les structures et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap. - Faire preuve de maîtrise des outils numériques et des applications institutionnelles. - Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...). - Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (Diplômes ou expériences)	Poste ouvert en priorité aux enseignants titulaires du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ou équivalent (CAPA-SH ou CAPSAIS) ayant 5 années d'expérience Poste ouvert également aux coordonnateurs PIAL.
	Conditions d'exercice	Temps plein, Mobilité départementale : Zones Centre-Nord-Caraïbes, Nord-Atlantique, Centre, Sud-Atlantique, Sud-Caraïbes Formation avant la prise de poste
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre provisoire, maintien en poste pour 1 an
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité Forfaitaire Travaux Supplémentaires (IFTS) Pas d'ISAE, pas de prime REP/REP+ Nouvelle Bonification Indiciaire
	MODALITES DE CANDIDATURE	- Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; - Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; - Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale ASH
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH est un formateur polyvalent, titulaire d'une option de spécialité du CAPA-SH ou du CAPPEI qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation nationale ASH dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action du CP ASH s'inscrit dans le cadre du programme de travail académique arrêté par le DAASEN, sous l'autorité de l'IEN-ASH.
	MISSIONS	Les missions du CP ayant une mission départementale ASH s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	- Promouvoir les démarches pédagogiques adaptées aux besoins éducatifs particuliers des élèves, qu'il s'agisse de la grande difficulté scolaire, du handicap ou de la précocité intellectuelle, et étendre leur diffusion ; - Participer activement à la formation spécialisée des enseignants, et principalement celle des enseignants débutants en ASH durant les animations pédagogiques et les stages de formation continue, mais aussi dans le cadre de suivis individualisés ; - Accompagner les enseignants non spécialisés nommés sur postes spécialisés ; - Impulser et apporter son concours aux projets pédagogiques de classes et de dispositifs spécialisés ; - Concevoir des outils à destination des maîtres ou des établissements ; - Assurer le suivi des stagiaires CAPPEI et concourir à leur formation ; - Accompagner les candidats libres inscrits pour l'obtention de la certification spécialisée ; - Animer divers groupes de travail en fonction des priorités découlant du projet ASH ; - Aider à la mise en œuvre de toute action éducative visant à renforcer la réussite de tous les élèves ; - Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément.
	COMPETENCES	- Connaître de manière approfondie le système éducatif, les programmes de l'école, les orientations et évolutions de l'ASH et de l'école inclusive ; - Connaître de manière précise les structures et les problématiques de l'ASH et de l'école inclusive, dans le premier comme dans le second degré ; - Être en mesure de conseiller, de guider d'encadrer les maîtres dans les domaines de la didactique et de la pédagogie pratiques, de l'adaptation et de la spécialisation des enseignements ; - Maîtriser les outils actuels d'enseignement et de communication ; - Pouvoir s'intégrer à une équipe et seconder efficacement l'IEN ASH. Comme pour tout collaborateur direct de l'IEN, le positionnement d'un conseiller pédagogique suppose de solides qualités de déontologie, de discrétion professionnelle et de loyauté.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	- Être titulaires du CAFIPEMF et d'une option de spécialité du CAPA SH ou du CAPPEI ; - Une expérience en tant que PEMF ou en équipe de circonscription est recommandée.
	NOMINATION	Poste à profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	- Envoi du dossier de candidature (modèle en annexe de la circulaire académique (« Postes à profil ») avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection. L'avis circonstancié du supérieur hiérarchique est exigé - Entretien avec une commission académique de recrutement

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission EPS en circonscription
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique EPS est un formateur polyvalent qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription dont il est le collaborateur direct.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le CP EPS est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur. Il contribue au développement des activités physiques et sportives au sein d'une circonscription.
	MISSIONS	Les missions du CPC EPS s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	• Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; • Assister les équipes enseignantes notamment pour les aider à bien gérer leur temps et à optimiser l'organisation et le fonctionnement des cycles pédagogiques ; • Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe, de cycle ou de projets d'école ; • Aider à la mise en œuvre d'activités innovantes et accompagner les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; • Conseiller sur le choix des intervenants extérieurs et sur la pertinence de leur contribution à l'action éducative ; • Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants débutants ; • Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; • Concevoir et conduire des actions de formation continue ; • Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; • Participer à des groupes de travail départementaux ou nationaux ; • Gérer les dossiers administratifs inhérents à la mission.
	COMPETENCES	• Bonne maîtrise des problématiques et enjeux inhérents au domaine de l'EPS ; • Solides connaissances didactiques et réglementaires ; • Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Maîtrise des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes ; • Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Écoute, discrétion, loyauté et disponibilité, sens de l'initiative et de l'autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	• Être titulaire du CAFIPEMF option EPS en priorité ou à défaut, s'être engagé(e) dans la préparation du CAFIPEMF option EPS ; • Justifier d'un parcours intégrant une expérience en tant que CPC, PEMF ou en équipe de circonscription.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique ayant une mission départementale Maternelle – Pré-élémentaire
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ayant la mission départementale « Maternelle – Pré-élémentaire» inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité du DAASEN dont il reçoit une lettre de mission et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEN en charge de la mission « Maternelle – Pré-élémentaire».
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le conseiller pédagogique est un élément moteur pour l'élaboration de projets innovants. Il contribue à la définition et à la mise en œuvre du plan académique. Il déploie ses activités sur l'ensemble des circonscriptions.
	MISSIONS	Les missions du conseiller pédagogique ayant une mission départementale maternelle s'exercent dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement professionnel des maîtres et des équipes d'école, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative.
	FONCTIONS	- Assurer le suivi des dossiers confiés, notamment le suivi de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'instruction obligatoire à 3 ans ; - Aider à l'élaboration d'une politique départementale cohérente en liaison avec les partenaires locaux ; - Contribuer à l'analyse des besoins des équipes enseignantes, à l'inventaire des ressources locales, à l'élaboration de chartes ou de conventions ; - Encourager les réussites pédagogiques et contribuer à leur diffusion ; - Concourir à l'élaboration, à la réalisation et au suivi des projets de classe ou d'école et accompagner les équipes dans leur réalisation ; - Accompagner les enseignants dans leurs pratiques quotidiennes, en priorité les enseignants en début de carrière ; - Participer à la formation initiale des professeurs des écoles ; - Contribuer à la création de ressources et conduire des actions de formation continue inscrites au plan académique de formation ; - Participer à la conception de sujets d'examen et de concours, à des jurys ou à des commissions d'habilitation ou d'agrément ; - Participer à des groupes de travail académiques ou nationaux ; - Participer à l'accomplissement de certaines tâches administratives.
	COMPETENCES	- Connaître les enjeux de la scolarisation en école maternelle et disposer de réelles compétences pédagogiques et didactiques actualisées relatives à l'enfant de moins de 6 ans ; - Connaître les ressources nationales en vigueur notamment les guides ; - Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; - Maîtrise des outils numériques et des démarches de la formation à distance ; - Maîtrise de la culture des écrits professionnels (notes, rapports, courriels, etc.) ; - Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	- Être titulaire du CAFIPEMF option maternelle ; - Justifier d'un parcours intégrant une expérience en maternelle et en tant que CPC.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points et indemnité de conseiller pédagogique (IR 1843)
	MODALITES DE CANDIDATURE	- Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; - Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; - Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil École primaire Cédalise - MARIN
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par le DAASEN dont il reçoit une lettre de mission. L'école appartient au REP du collège Gérard Café du MARIN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1er et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	COMPETENCES	• Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages
	SPECIFICITES DE L'ECOLE	Nouvelle école avec des priorités d'actions à préciser dans le respect des nouveaux programmes de français et de mathématiques pour les cycles 1 et 2. Respect des axes prioritaires du projet de réseau : <i>Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun</i> <i>Conforter une école bienveillante et exigeante</i> <i>Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire</i>
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	• L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée. •
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Directeur d'école sur poste spécifique à profil Ecole élémentaire GONDEAU PALMISTE B
	PLACE DU POSTE	Le directeur d'école inscrit son action dans le cadre de la polyvalence de l'enseignement du premier degré. Il est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale de circonscription et selon le contrat d'objectifs défini par l'IA-DAASEN dont il reçoit une lettre de mission.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Le directeur propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et /ou du contrat d'objectifs du réseau. Dans ce cadre, il veille à renforcer l'enseignement des fondamentaux en impulsant des expérimentations pédagogiques adaptées au contexte local. Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés en animant des réunions, des groupes de travail avec l'ensemble de la communauté éducative, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
	MISSIONS	Le directeur d'école sur poste à exigence particulière exerce ses responsabilités pédagogiques et administratives, ainsi que ses obligations à l'égard des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école. Animateur pédagogique, il accompagne son équipe à la conduite du changement. A travers un pilotage renforcé, il sait s'appuyer sur son équipe pour décliner une stratégie favorisant la réussite de tous les élèves.
	FONCTIONS	• Organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ; • Conduire les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves ; • Permettre la définition des conditions d'une meilleure organisation de l'accompagnement des équipes enseignantes et du suivi rapproché des cohortes d'élèves en difficulté de son école ; • Faciliter l'appropriation des textes officiels et des ressources pédagogiques à travers un partage et une réflexion autour des préconisations et des documents d'accompagnement ; • Mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ; • Veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable ; • Participer aux différentes réunions des différentes instances de concertation et contribue activement à leurs travaux ; • Travailler en étroite collaboration avec les enseignants et les formateurs ET apporter son éclairage sur les besoins et les modalités de formation du personnel ; • Travailler en étroite collaboration avec les équipes de pilotage académique à la mise en œuvre de mesures, actions et dispositifs nationaux et académiques ; • Rendre compte de son action auprès des IEN de circonscription et de l'équipe de pilotage de dispositif ; • Participer à des commissions d'habilitation ou d'agrément et de groupes de travail départementaux ; • Être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ; • Accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ; • Être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages.
	COMPETENCES	• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance approfondie du système éducatif, des programmes scolaires et des ressources nationales ; • Bonne connaissance des institutions partenaires ; • Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ; • Être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ; • Maîtriser les outils numériques et les démarches d'animation à distance, dans les différents aspects de la gestion de l'établissement (administratif, pédagogique, management) ;

		• Disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées ; • Écoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité, initiative et autonomie.
PROFIL DU POSTE	SPECIFICITE DE L'ECOLE	PROMOUVOIR LA REUSSITE, L'EPANOUISSEMENT ET LA CONSTRUCTION DE L'AUTONOMIE INTELLECTUELLE DE TOUS LES ELEVES AU SEIN D'UNE ECOLE INCLUSIVE • Lire et comprendre des textes variés • Développer le goût de la lecture • Donner des stratégies, outils et méthodes pour mieux comprendre • Susciter le goût de la recherche et du raisonnement • Résoudre des problèmes • Développer des stratégies de calcul afin de calculer mentalement le plus rapidement possible CONSTRUIRE UN CLIMAT SCOLAIRE PROPICE AUX APPRENTISSAGES EN DEVELOPPANT LES COMPETENCES SOCIALES ET CIVIQUES TOUT EN OUVRANT L'ECOLE SUR SON ENVIRONNEMENT PROCHE • Accepter les différences • Coopérer, s'entraider • Connaître les risques liés à internet • Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique et régulière • Partager les règles, assumer des rôles et des responsabilités
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	• L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus ; • Une expérience d'enseignement en éducation prioritaire et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et BI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant Spécialisé Itinérant Autisme (secteur Centre et Nord Atlantique)
	PLACE DU POSTE	Exercice itinérant en fonction de la sectorisation départementale. Intervention dans les écoles, collèges et lycées.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées. - Stratégie nationale 2018-2022 pour l'autisme : garantir la scolarisation effective des enfants et des jeunes - 06/04/2018 L'action de l'enseignant spécialisé itinérant autisme s'inscrit dans le cadre du programme d'intervention arrêté par l'IEN CTR ASH à qui il remet un bilan d'activité trimestriel.
	MISSIONS	Missions d'enseignement auprès d'élèves ayant un trouble du spectre autistique avec ou sans troubles associés, relevant d'un PPS et scolarisés en milieu dit « ordinaire ». Missions d'information, de sensibilisation et d'accompagnement des équipes pédagogiques aux troubles du spectre autistique.
	FONCTIONS	- Informier sur le handicap et conseiller les enseignants d'accueil sur les adaptations pédagogiques liées au TSA ; - Assurer un soutien pédagogique adapté à l'élève ; - Analyser les besoins spécifiques de chaque élève (matériel adapté, aide humaine) ; - Travailler en collaboration avec tous les partenaires de la scolarisation de l'élève (établissements scolaires, ESMS, pilotes PIAL, AESH, enseignants référents) ; - Participer aux réunions d'équipes éducatives et de suivi de scolarisation (ESS) et aux équipes pluridisciplinaires d'évaluation de la MMPH ; - Accompagner les familles ; - Collaborer à l'élaboration du parcours scolaire de l'élève ; - Participer activement au projet d'orientation de l'élève ; - Informier et former les AESH ; - Impulser et accompagner des actions visant à promouvoir l'inclusion des élèves TSA dans les établissements ; - Etablir le lien Maternelle / Elémentaire / Collège / Lycée.
	COMPETENCES	- Capacité au travail en équipe pluri-catégorielle ; - Capacité à coordonner les actions de l'équipe enseignante et des partenaires extérieurs à l'école dans le cadre des projets individuels de chaque élève ; - Capacité à mettre en œuvre les aides pédagogiques adaptées ; - Capacité à évaluer régulièrement les actions engagées ; - Capacité à animer des formations d'adultes en présentiel et à distance ; - Capacité à produire des ressources pédagogiques adaptées innovantes (numériques) ; - Maîtriser des matériels et logiciels spécifiques aux troubles du neuro-développement. - Capacité à assurer une veille pédagogique (site ASH).
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Être titulaire du CAPA-SH, du CAPPEI coordonner une ULIS ou une UE TFC et disposant d'une connaissance affirmée de l'autisme et des troubles du neuro-développement plus généralement.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	NBI 27 points
	MODALITES DE CANDIDATURE	- Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; - Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; - Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EXERÇANT EN UEMA
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé exerçant en Unité d'Enseignement en Maternelle Autisme (UEMA) agit sous la responsabilité conjointe de l'IEN-ASH et de l'IEN en charge de la circonscription d'implantation. Cet enseignant spécialisé assure ses missions au sein d'une école maternelle, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement porteur de l'unité.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Pour rappel, les UEMA constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école maternelle avec TSA, orientés vers un établissement et service médico-social (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. L'UEMA regroupe une équipe pluriprofessionnelle associant un enseignant et des professionnels médicosociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.
	MISSIONS	Dans ce dispositif, l'enseignant a pour mission principale le pilotage pédagogique et d'enseignement de l'UEMA en liaison étroite et constructive avec les divers professionnels de l'ESMS. Ainsi, les 7 élèves auront la possibilité de développer leurs compétences comportementales, sociales et d'apprentissage en vue de la continuité d'un parcours scolaire continu vers le cycle 2.
	FONCTIONS	• Il pilote la mise en œuvre du projet de l'UEMA et assure la cohérence des actions des différents professionnels ; • Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs ; • Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ; • Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ; • Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ; • L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ; • Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ; • Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. • Il constitue une personne ressource au sein de l'équipe pédagogique.
	COMPETENCES et QUALITÉS REQUISES	• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves porteurs de TSA ; • Savoir identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers de chaque élève ; • Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées ; • Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant TSA ; • S'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle et collectives
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	• Être titulaire du CAPPEI de préférence avec l'option « Coordonner une ULIS » ou un diplôme équivalent
	NOMINATION	• Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE	• 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires. • Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation, avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. -> Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	ENSEIGNANT SPÉCIALISÉ EXERÇANT EN UEEA
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé exerçant en Unité d'Enseignement en Élémentaire Autisme (UEEA) agit sous la responsabilité conjointe de l'IEN-ASH et de l'IEN en charge de la circonscription d'implantation. Cet enseignant spécialisé assure ses missions au sein d'une école élémentaire, sous l'autorité fonctionnelle du directeur de l'établissement porteur de l'unité.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Pour rappel, les UEEA constituent une modalité de scolarisation d'élèves d'âge de l'école élémentaire avec TSA, orientés vers un établissement ou un service médicosocial (ESMS) et scolarisés dans son unité d'enseignement, implantée en milieu scolaire ordinaire. Ces élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques. L'UEEA regroupe une équipe pluriprofessionnelle associant un enseignant et des professionnels médicosociaux, dont les actions sont coordonnées et supervisées.
	MISSIONS	Dans ce dispositif, l'enseignant a pour mission principale le pilotage pédagogique et d'enseignement de l'UEEA en liaison étroite et constructive avec les divers professionnels de l'ESMS. Ainsi, les élèves auront la possibilité de développer leurs compétences comportementales, sociales et d'apprentissage en vue de la continuité d'un parcours scolaire continu vers le cycle 4.
	FONCTIONS	• Il pilote la mise en œuvre du projet de l'UEEA et assure la cohérence des actions des différents professionnels ; • Il partage avec les autres professionnels de l'ESMS un langage et des outils de réflexion communs ; • Il transmet des observations organisées à la personne chargée de la supervision, au sujet d'un élève ou d'une pratique professionnelle, et intègre dans son analyse les apports des autres professionnels y compris les informations concernant les temps d'intervention hors scolaire dont ses collègues l'informent ; • Il réalise avec des partenaires, les évaluations qui permettent les réajustements des projets ; • Il favorise l'établissement de relations de confiance et de collaboration avec l'équipe de professionnels de l'ESMS à laquelle il appartient ; • L'enseignant, en dehors des échanges réguliers entre la famille et la direction de l'ESMS, est l'interlocuteur de première intention des parents en ce qui concerne le cadre et le travail proposés à leur enfant ; • Comme l'ensemble de l'équipe avec qui il partage les éléments d'information et avis recueillis auprès des parents, il respecte le droit au secret et la discrétion professionnelle vis-à-vis de l'enfant et de sa famille ; • Il favorise également l'établissement de relations de confiance et de partenariat avec la famille qu'il informe et dont il recueille les avis au même titre que le directeur de l'ESMS ou le psychologue. • Il constitue une personne ressource au sein de l'équipe pédagogique.
	COMPETENCES et QUALITÉS REQUISES	• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves porteurs de TSA ; • Savoir identifier et analyser les besoins éducatifs particuliers de chaque élève ; • Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées ; • Avoir une bonne connaissance du développement de l'enfant TSA ; • S'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle et collectives
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS	• Être titulaire du CAPPEI de préférence avec l'option « Coordonner une ULIS » ou un diplôme équivalent
	NOMINATION	• Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME HORAIRE et INDEMNITAIRE	• 24 heures devant élèves + 108 heures annualisées de réunions, coordination et synthèse. L'organisation du service peut différer de celle des établissements scolaires. • Indemnité enseignant spécialisé (IR 408)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un CV, le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation, avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé. -> Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC Collège
	PLACE DU POSTE	L'enseignant chargé d'une ULIS est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du collège un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS fait partie de l'équipe pédagogique du collège.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : • l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; • la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; • le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il a pour mission plus précisément de : • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation.
	FONCTIONS	Véritable personne ressource au sein du collège, il propose à l'équipe de direction des actions visant à assurer la meilleure inclusion des élèves de l'ULIS au sein de l'ensemble de la communauté scolaire et l'acculturation de cette communauté aux besoins particuliers de l'élève handicapé. Exercé aux problématiques de formation professionnelle adaptée aux besoins de l'élève handicapé, il sait engager une démarche contractualisée avec une SEGPA, un IMPRO, un lycée professionnel ou une entreprise.
	COMPETENCES	• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Savoir analyser leurs besoins éducatifs particuliers et les prendre en compte dans le projet pédagogique du dispositif ainsi que dans chaque projet individuel ; • Savoir mettre en œuvre des actions, en complémentarité des pratiques pédagogiques différenciées et adaptées, visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet professionnel ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluri-professionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Enseignant titulaire CAPPEI « Coordonner une ULIS »
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994) – Indemnité REP ou REP + si classement établissement d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TSA en lycée général et Technologique au lycée Joseph Gaillard (en réseau avec le lycée Dumas Jean Joseph)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé chargé d'une ULIS Second degré est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du lycée général et technologique un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS LGT « Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages » fait partie de l'équipe pédagogique du lycée.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : • l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; • la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; • le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il a pour mission plus précisément de : • Assurer l'accompagnement et l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein des deux établissements concernés en collaboration avec l'autre coordonnateur d'ULIS ; • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative (sensibilisation, co-intervention...) ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation et d'orientation ; • Assurer la liaison avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH/Les référents handicap de l'enseignement supérieur.
	FONCTIONS	• Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ; • Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ; • Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ; • Favoriser en équipe la préparation de son orientation professionnelle.
	COMPETENCES	• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du neuro développement dont les troubles spécifiques du langage et des apprentissages ; • Être capable d'organiser et d'animer des formations sur la thématique des troubles spécifiques du langage et des apprentissages ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	CAPPEI correspondant à « Coordonner une ULIS » ou un titre équivalent
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994)
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC en lycée professionnel (Lycée Dumas Jean Joseph en réseau avec le Lycée Joseph Gaillard)
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé chargé d'une ULIS Second degré est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS LP « Troubles des fonctions cognitives » fait partie de l'équipe pédagogique du lycée. Dans le cadre de l'ULIS réseau, le coordonnateur aura également pour mission l'accompagnement des élèves orientés en ULIS et scolarisés au lycée Joseph Gaillard.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : • l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; • la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; • le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il a pour mission plus précisément de : • Assurer l'accompagnement et l'inclusion des élèves en situation de handicap au sein des deux établissements concernés en collaboration avec l'autre coordonnateur d'ULIS ; • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe en lien avec le DDFPT et le BDE ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative (sensibilisation, co-intervention...) ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation et d'orientation ; • Assurer la liaison avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH/Les référents handicap de l'enseignement supérieur.
	FONCTIONS	• Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ; • Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ; • Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ; • Favoriser en équipe la préparation de son orientation professionnelle.
	COMPETENCES	• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du neuro développement (troubles « Dys », Troubles de l'autisme, TDAH et troubles du développement intellectuel) ; • Être capable d'organiser et d'animer des sensibilisations sur la thématique des troubles du neuro développement ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	CAPPEI correspondant à « Coordonner une ULIS » ou un titre équivalent
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994)
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; • Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant coordonnateur chargé d'une ULIS TFC au lycée Raymond NERIS
	PLACE DU POSTE	L'enseignant spécialisé chargé d'une ULIS Second degré est placé sous la responsabilité hiérarchique de l'IEN CTR-ASH et sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement où il est affecté.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'ULIS constitue au sein du lycée professionnel un dispositif ouvert permettant l'organisation de parcours personnalisés au bénéfice des élèves orientés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). L'enseignant chargé de l'ULIS LP « Troubles des fonctions cognitives » fait partie de l'équipe pédagogique du lycée. Dans le cadre de l'ULIS réseau, le coordonnateur aura également pour mission l'accompagnement des élèves orientés en ULIS et scolarisés au lycée Raymond NERIS.
	MISSIONS	L'action du coordonnateur d'ULIS s'organise autour de trois axes : • l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS ; • la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs ; • le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource. Il a pour mission plus précisément de : • Assurer l'accompagnement et l'inclusion des élèves en situation de handicap ; • Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en fonction des indications portées dans son PPS ; • Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages ; • Coordonner les activités pédagogiques conduites au sein du dispositif dans le cadre d'un parcours de formation établi en équipe en lien avec le DDFPT et le RBDE ; • Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec l'Enseignant Référent de la Scolarité des Élèves Handicapés ; • Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique ; • Agir en tant que personne ressource auprès de la communauté éducative (sensibilisation, co-intervention...) ; • Planifier les rencontres avec les familles ; • Veiller, en lien avec le CPE, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives, à leur participation aux projets de l'établissement ; • Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, sociaux et professionnels au sein de leur classe, et de les accompagner dans leur parcours de formation et d'orientation ; • Assurer la liaison avec les référents d'insertion professionnelle de la MDPH/Les référents handicap de l'enseignement supérieur.
	FONCTIONS	• Favoriser la participation des élèves de l'ULIS aux activités pédagogiques, éducatives et professionnelles, dans les classes du lycée, de manière régulière ou ponctuelle ; • Faciliter l'enseignement des PLP en leur fournissant informations et appui pédagogique ; • Coordonner dans les emplois du temps les accompagnants d'élèves en situation de handicap ainsi que les interventions des personnels de services spécialisés (SESSAD) ; • Favoriser en équipe la préparation de son orientation professionnelle.
	COMPETENCES	• Connaître l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap ; • Développer un niveau d'enseignement expert, adapté aux troubles du neuro développement (troubles « Dys », Troubles de l'autisme, TDAH et troubles du développement intellectuel) ; • Être capable d'organiser et d'animer des sensibilisations sur la thématique des troubles du neuro développement ; • Être en capacité d'associer les familles à la mise en œuvre d'un parcours de formation adapté à leur enfant et de s'intégrer dans une équipe pluriprofessionnelle.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	CAPPEI correspondant à « Coordonner une ULIS » ou un titre équivalent
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité enseignant spécialisé (IR 408) – Indemnité forfaitaire (IR 1994)
	MODALITES DE CANDIDATURE	Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; Entretien avec une commission académique de recrutement.

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION	INTITULE DU POSTE	Chargé de mission - Assistance à la Direction d'école
	PLACE DU POSTE	Le chargé de mission pour l'aide au déploiement du numérique administratif dans le premier degré est un directeur d'école qui exerce ses activités sous la responsabilité du DAASEN.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'action de ce chargé de mission s'inscrit dans le cadre des utilisations des applications métier du directeur d'école. Ce poste est situé au rectorat de Terreville.
	MISSIONS	Les missions comportent trois volets : • La gestion de la base élèves du premier degré, ONDE; • La gestion de l'affectation des élèves en classe de 6ème et la préparation de la carte scolaire des écoles et des collèges ; • La formation initiale et continue des directeurs et l'accompagnement ;
	FONCTIONS	Apporter son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi de la carte scolaire ; • Amener les directeurs à analyser leurs pratiques des applications métiers • Aider à identifier les besoins de formation ; • Assurer le suivi et l'assistance aux directeurs débutants dans le métier ; • Collecter et mettre à jour les documents relatifs à la gestion d'une école et contribuer à leur diffusion ; • Participer à la formation des directeurs d'école ; • Suivre l'attribution des clés OTP des directeurs d'école en lien avec la DSI et les IEN ; • Collaborer avec les différents services du rectorat, en particulier DSI, DMVE, SSP et DPE. • Prendre part aux tâches administratives liées au programme de travail défini par le DAASEN.
	COMPETENCES	• Maîtrise des savoirs fondamentaux de l'école du socle ; • Connaissance des stratégies de formation et d'accompagnement des adultes. • Maîtrise des outils informatiques et applicatifs ; • Connaissances techniques (mise à jour des logiciels et applications intranet) • Ecoute, adaptation, discrétion, loyauté et disponibilité.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	• Avoir une maîtrise du système éducatif ; • Avoir dirigé ou avoir une bonne connaissance de la direction d'une école ; • Maîtrise des systèmes d'information ;
	Conditions d'exercice	Temps plein Organisation académique
	NOMINATION	Poste à Profil. Participation et affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI et indemnité de direction (IR 2217).
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ; Entretien avec une commission académique de recrutement.

Fiches

Postes à exigences particulières

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Enseignant accueillant des enfants de moins de trois ans
	PLACE DU POSTE	L'enseignant accueillant des enfants de moins de trois exerce ses fonctions dans des écoles identifiées au niveau académique.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	L'organisation du service de cet enseignant, sur la base d'une obligation réglementaire identique pour tous, découle d'un projet. L'accueil des enfants de moins de trois vise en priorité les enfants issus de familles éloignées de la culture scolaire pour des raisons culturelles, linguistiques ou sociales. L'enseignant ayant en charge une classe de tout-petits accueille des enfants âgés de 2 à 3 ans dans leur première année de scolarisation. Il est placé sous l'autorité de l'IA-DAASEN et exerce ses fonctions sous la coordination de l'IEP de circonscription et de celui en charge de la mission préélémentaire. D'une manière générale, sa contribution peut être requise pour toutes les actions initiées par le responsable académique dans le cadre du pilotage du dispositif : évaluations, enquêtes, formation, tutorat, accompagnement, production d'outils et de ressources.
	MISSIONS	Pédagogique : • L'enseignant conçoit et met en œuvre un enseignement adapté au rythme et aux besoins spécifiques du tout-petit ; • Il accompagne le développement cognitif du tout-petit, notamment le développement de son langage qui requiert une attention, une vigilance et une rigueur de chaque instant ; • Il accompagne et favorise le développement moteur de l'enfant ; • Il inscrit son action dans une programmation de cycle ; • Il contribue aux côtés du directeur d'école à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique. Educative : En étroite collaboration avec l'ATSEM et la famille : • L'enseignant accompagne le tout-petit dans ses développements physiologique et psycho-affectif ; • Il l'amène à découvrir et à comprendre le monde scolaire.
	FONCTIONS	• Veiller à un accueil et une scolarisation de qualité de chaque enfant ; • Aménager l'espace de la classe en adéquation avec les besoins évolutifs du tout-petit ; • Elaborer le projet éducatif et pédagogique, en collaboration avec l'équipe éducative ; • Elaborer, formaliser et évaluer le projet individualisé d'accueil et de scolarisation de chaque enfant ; • Mettre en place avec le directeur de l'école, des modalités de collaboration étroite avec les familles et les autres acteurs de l'école. • Participer aux politiques éducatives de la petite enfance sur son territoire.
	COMPETENCES	Les documents de référence sont : • Référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. (Arrêté du 1-7-2013, BO n°30 du 25 juillet 2013) ; • Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 « scolarisation des enfants de moins de trois ans » On attend tout particulièrement de l'enseignant accueillant des tout-petits : • Une connaissance fine du développement de l'enfant de moins de 3 ans et de ses besoins spécifiques ; • La connaissance du processus d'acquisition du langage ; • Une excellente maîtrise de la langue française ; • La capacité à prendre en compte et à gérer l'hétérogénéité de la classe ; • Une connaissance des modes d'apprentissage chez le jeune enfant ; • La capacité à construire, mettre en œuvre et animer des situations d'apprentissage et d'enseignement adaptées à l'épanouissement et aux besoins spécifiques du tout-petit ; • Une pratique de l'évaluation positive basée sur l'observation et l'analyse ; • La capacité à coopérer et collaborer au sein d'une équipe et avec les parents, les ATSEM de l'école ; • Des qualités relationnelles, d'écoute, de patience et de rigueur.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Une expérience significative d'enseignement en maternelle est éminemment souhaitée.
	NOMINATION	Participation au mouvement intra-académique (avis favorable) – Départage au barème.
	REGIME INDEMNITAIRE	Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	• Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; • Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Animateur en Langues vivantes étrangères (ALVE)
	PLACE DU POSTE	L'animateur LVE est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la circonscription de rattachement du poste.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Les missions de l'animateur LVE sont définies dans le cadre de la politique académique de développement des LVE coordonnée par l'inspectrice de l'Education nationale missionnée pour la mission Pôle Langues premier degré.
	MISSIONS	Dans le cadre du projet académique pour les langues vivantes, l'animateur LVE contribue à l'accompagnement de la mise en œuvre d'un enseignement actif et de qualité des LVE.
	FONCTIONS	- Assurer la transmission des enquêtes académiques (maternelles et élémentaires) ; - Accompagner et suivre des enseignants dans le développement de leurs pratiques d'enseignement dans le domaine des langues vivantes étrangères (professeurs des écoles habilités et contractuels, assistants et professeurs des lycées et collèges) ; - Accueillir et accompagner les assistants LVE dans les écoles de la circonscription en aidant dans la mise en place de projets innovants ; - Accompagner les enseignants dans la mise en œuvre des projets académiques en LVE : PA+, PE+, suivi des élèves allophones, de l'enseignement précoce des Langues vivantes (boîtes à histoires) - Faire le lien entre les projets de la mission académique Pôle langues vivantes et les projets de circonscriptions ; - Mettre en place des actions pédagogiques au sein des circonscriptions : - Projets de circonscription ; - Accompagnement des projets d'écoles ; - Animations pédagogiques ; - Participation aux stages de formation continue décentralisés ; - Semaine des Langues, journée européenne des Langues ; - Assurer la promotion du travail collaboratif entre la mission LVE et les missions : LVR, Maîtrise de la Langue Française, Education artistique, Numérique pour une meilleure réussite de tous les élèves ; - Produire et diffuser des ressources pédagogiques pour l'enseignement des LVE à l'école ; - Impulser des pratiques pédagogiques innovantes (enseigner la LVE dans une autre discipline...) ; - Participer aux travaux des séminaires LVE ; - Participer activement aux conseils de maîtres ou de cycle et conseils école-collège ; - Mettre en œuvre les dispositifs d'évaluation (diagnostiques, continue ou bilan) en LVE dans toutes les classes ; - Impulser des actions dans le cadre de la liaison écoles-collège ; - Promouvoir et aider les enseignants pour le montage de projets de mobilités internationales (virtuelles ou physiques).
	COMPETENCES	L'exercice de cette mission requiert : - une bonne connaissance du système éducatif, des programmes scolaires et des textes officiels ; - des compétences didactiques et pédagogiques solides dans tous les domaines disciplinaires, particulièrement celui de l'enseignement des langues vivantes étrangères ; - de bonnes compétences méthodologiques (analyse, conception, organisation,...) ; - de réelles capacités d'adaptation, d'écoute, de communication et de coopération ; - une bonne maîtrise des technologies usuelles de l'information et de la communication et des techniques audiovisuelles - multimédia.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	Peuvent faire acte de candidature, les enseignants du premier degré possédant une ancienneté de service d'au moins cinq ans, habilités en Langues vivantes étrangères.
	NOMINATION	Affectation au mouvement principal à titre définitif.
	REGIME INDEMNITAIRE	Aucun
	MODALITES DE CANDIDATURE	- Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; - Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;

FICHE DE POSTE		
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A)
	PLACE DU POSTE	Des dispositifs accueillant des élèves allophones de moins de 12 ans sont installés dans le 1er degré.
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	Dans le cadre du projet d'accueil et de suivi de la scolarisation des élèves allophones dans le 1er degré, l'enseignant en UPE2A est une personne ressource placée sous l'autorité de l'IEN de circonscription. Il enseigne auprès d'élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) du premier degré. Les élèves de l'UPE2A peuvent être accueillis selon des modalités temporelles particulières dans les classes ordinaires de l'école.
	MISSIONS	Scolariser et inclure les EANA dans le 1er degré.
	FONCTIONS	- Assurer l'enseignement du français oral et écrit et les langues des disciplines pour tout élève allophone, peu ou pas scolarisé antérieurement dans son pays d'origine ; - Travailler en collaboration avec l'équipe pédagogique concernée pour la scolarisation de l'élève EANA en UPE2A et en classe ordinaire, dite classe d'inclusion, dans le respect des horaires des enseignements du 1er degré, avec une souplesse d'organisation entre l'UPE2A et la classe d'inclusion ; - Evaluer l'élève en s'appuyant sur les items du socle commun de compétences, de connaissances et de culture et sur le CECRL ; - Rencontrer et informer les familles et/ou tuteurs ; - Elaborer des projets individualisés pour organiser l'inclusion scolaire des EANA ; - Faciliter la transmission des informations auprès des équipes enseignantes ; - Conseiller les enseignants recevant des élèves allophones ; - Conseiller en qualité de personne ressource, les équipes de circonscription pour l'inclusion scolaire des élèves EANA dans les écoles.
	COMPETENCES	- Avoir une connaissance approfondie de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture ; - Connaître les méthodes propres à l'apprentissage du français langue étrangère et du français langue seconde ; - Avoir une expérience en UPE2A (ex-CLIN) ou avec des adultes ou élèves allophones ; - Être capable de s'adapter à un public d'enfants et d'adolescents qui n'a pas les habitudes scolaires du contexte francophone ; - Savoir travailler en équipe ; - Posséder de solides compétences relationnelles et communicationnelles.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expériences)	- Certification complémentaire pour l'enseignement du français dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française¹ ; - Licence de français langue étrangère.
	NOMINATION	Participation au mouvement intra-académique (avis favorable) – Départage au barème.
	REGIME INDEMNITAIRE	NBI 30 points et Indemnité REP ou REP + en fonction du classement de l'école d'affectation
	MODALITES DE CANDIDATURE	- Saisie en ligne du dossier de candidature avec une lettre de motivation, un curriculum vitae et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu d'évaluation ; - Avis circonstancié du supérieur hiérarchique exigé ;